

Litige avec mon avocat honoraire et aide juridictionnelle

Par karla, le 18/03/2008 à 09:24

Bonjour,

Pour un jugement de divorce, pour lequel j'ai l'aide juridictionnelle partielle mon avocat me réclame 1050€.(cela me parait beaucoup)

Du fait qu'il ne m'a pas fait remplir une convention d'honoraire a t-il le droit?

Je lui ai fait part de mon étonnement et il m'a dit qu'il pouvait refuser l'aide juridictionnelle et me demandait la totalité et de plus me faire payer au forfait à l'heure(170€) est ce vrai?

De plus je n'ai pas l'impression qu'il s'est beaucoup impliqué cela dure depuis deux ans, je viens de recevoir seulement la pension compensatoire et il n'y a pas encore eu la liquidation de bien.

J'attends vos réponses.

Merci.

Cordialement.